

## Fiche d'inscription APS Maternelle 2017 - 2018

Chers parents, dans le cadre de la réforme nationale des rythmes scolaires, la Ville de Colombelles a mis en place des **activités périscolaires gratuites de 13h30 à 14h30 sur le site Henri Sellier Maternelle**. Elles seront encadrées par des salariés du CSCS Léo Lagrange, expérimentés et diplômés de l'animation.

Classe fréquentée en 2017/2018 : .....

Mon enfant mangera à la cantine :  oui  non

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Je souhaite que mon enfant participe aux APS :  oui  non

### à remplir obligatoirement - à remplir obligatoirement - à remplir obligatoirement

Père ou  Responsable légal

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

☎ fixe : .....

☎ portable : .....

☎ professionnel : .....

Mère ou  Responsable légale

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

☎ fixe : .....

☎ portable : .....

☎ professionnel : .....

### - les autorisations - les autorisations - les autorisations - les autorisations -

→ J'autorise mon enfant à être photographe ou filmer aux APS :  oui  non

→ J'autorise le CSCS Léo Lagrange à transporter mon enfant vers leurs différents lieux d'activités :  oui  non

→ En cas d'urgence, j'autorise le responsable de l'activité à prendre toutes les mesures qu'il estimera nécessaires :  oui  non

→ Si on ne pouvait vous contacter en cas d'urgence, notez les coordonnées d'une personne susceptible de le faire : Nom et ☎ .....

En tant que responsable de l'enfant, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des Activités Périscolaires ci-joint, et en avoir gardé la copie.

Fait à Colombelles, le ..... Signature du Responsable :

# - Fiche sanitaire à compléter impérativement -

## → Les vaccinations de votre enfant :

### Vaccin obligatoire :

DT Polio :  oui  non Date : .....

### Vaccins recommandés :

BCG :  oui  non Date : .....

ROR :  oui  non Date : .....

Hépatite B :  oui  non Date : .....

Méningite :  oui  non Date : .....

Autre (préciser) :  oui  non .....

## → Allergies :

Votre enfant est-il allergique ? :  oui  non

Si oui, veuillez préciser : .....

## → Santé de votre enfant :

Présente t-il des contres indications à la pratique d'activités physiques ? :  oui  non

Si oui, veuillez préciser : .....

Présente t-il un handicap particulier ? :  oui  non

Si oui, veuillez préciser : .....

Bénéficie t-il de l'AEH ?  oui  non (si oui, fournir un justificatif)

Autorisez-vous l'administration de Paracétamol à votre enfant en cas de besoin ? :

oui  non

Médecin traitant de l'enfant : .....

## → Remarques particulières :

Si besoin, indiquez les difficultés de santé que vous jugerez bon de nous faire part pour le bien-être de votre enfant :

.....

**Pour tout renseignement complémentaire**, vous pouvez rencontrer ou contacter le référent de l'école de votre enfant : au CSCS Léo Lagrange, 52 avenue Léon Blum, à Colombelles, au 02.31.72.40.86., et sur [aps.leolagrange@gmail.com](mailto:aps.leolagrange@gmail.com).

**Signature du responsable**



## ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DANS LES ÉCOLES DE COLOMBELLES

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR APS MATERNELLE

#### **Fonctionnement :**

- L'inscription aux Activités Péricolaires pour la rentrée 2017/2018 doit être effectuée avant **le 25 août 2017** au CSCS Léo Lagrange, 52 avenue Léon Blum à Colombelles. (mail : [aps.leolagrange@gmail.com](mailto:aps.leolagrange@gmail.com))
- L'inscription d'un enfant n'est valide qu'à partir du moment où son représentant légal a complété, signé la fiche d'inscription et sanitaire. Puis, que le règlement intérieur ait été lu et adopté par le responsable de l'enfant.
- Une inscription comprend quatre jours d'inscription obligatoires par semaine.
- Toute absence devra être signalée auprès des référents : Coralie BELAMY et Céline HERGAUX, ou au secrétariat du CSCS Léo Lagrange.
- Tout cas particulier devra être signalé et sera examiné par le référent.

#### **Règles de vie :**

- Les Activités Péricolaires sont un moment de détente intégrant les notions de vie collective, d'éducation et de savoir vivre.
- Les enfants devront être respectueux du personnel, de leurs camarades, du matériel et des lieux.
- En cas de comportement jugé perturbateur de votre enfant (agressivité, insolence, désobéissance ou toute autre attitude créant des dysfonctionnements au sein des activités péricolaires), nous appliqueront les sanctions suivantes :
  - Niveau 1 : échange verbal avec le représentant légal,
  - Niveau 2 : un avertissement sera adressé au représentant légal de l'enfant,
  - Niveau 3 : exclusion de quatre jours de l'enfant,
  - Niveau 4 : exclusion définitive.
- L'inscription de l'enfant aux Activités Péricolaires suppose l'adhésion totale au présent règlement.

**Pour tout renseignement complémentaire**, vous pouvez rencontrer ou contacter le référent de l'école de votre enfant : au CSCS Léo Lagrange, 52 avenue Léon Blum, à Colombelles, au 02.31.72.40.86., et sur [aps.leolagrange@gmail.com](mailto:aps.leolagrange@gmail.com).

**Exemplaire à conserver par la famille**